

La paternité s'arrête-t-elle aux portes de la prison ?

Marine Quennehen

RÉSUMÉ

La naissance du premier enfant est fréquemment identifiée comme un tournant biographique. Cependant, cet événement acquiert une charge biographique qui diffère selon la personne qui le définit et la place qu'elle lui accorde dans sa reconstitution biographique. Quant à l'arrivée en prison, elle constituerait une rupture dans les parcours de vie. Au regard du vécu des pères détenus, cette perception des événements semble moins univoque et plus complexe. En retraçant deux dimensions spatio-temporelles, l'histoire passée à l'extérieur à travers l'entrée dans la parentalité et le présent de l'incarcération, j'ai cherché à définir la trajectoire parentale d'un type de père en prison que j'ai nommé « marginale ». Plusieurs questions émergent : existe-t-il un tournant entre la situation précarcérale et le moment de l'incarcération ? L'incarcération peut-elle être envisagée comme un incident biographique pour les pères détenus ? Dès lors, les pratiques parentales de ces derniers s'en trouvent-elles bouleversées ? Mon développement s'appuiera sur des entretiens répétés menés auprès de trente et un détenus rencontrés dans deux maisons d'arrêt et deux centres de détention. Cet article rendra compte de trajectoires conjugales, parentales et sociales heurtées. L'entrée dans la paternité est peu préparée et survient alors qu'ils sont pleinement investis dans leur carrière délictueuse. Quant à l'incarcération, elle survient à la fois comme une fatalité et un rite de passage. La paternité semble alors secondaire et dépend surtout de la médiation de la mère.

ABSTRACT

Does Paternity End at the Prison Gates?

The birth of the first child is often seen as a biographical turning point. But the intensity of the event differs according to the person defining it and the place they attribute to it in their biographical construction. Imprisonment stands as a disruption in life histories. Seen from the eyes of inmate fathers, this perception of events appears less unequivocal and more complex. Focusing on two space-time dimensions – the past spent outside through the accession to parenthood and the present spent in prison – I have sought to identify the parental trajectory of a type of father in prison who I refer to as “marginal”. Several key questions emerge. Is there a turning point between the pre-imprisonment situation and the moment of imprisonment? Can imprisonment be seen as a biographical incident for imprisoned fathers? Are the parenting practices of the latter disrupted by incarceration? In response, my work is based on repeated interviews with 31 inmates in two prisons and two detention centres. The findings show disrupted conjugal, parental and social trajectories. The individuals in question prepare only minimally for parenthood and become parents at a time when they are deeply involved in criminal activity. When imprisoned – an event seen as both an inevitability and rite of passage – paternity becomes secondary and depends above all on the mediation of the mother.

Introduction

Les détenus interrogés sur la paternité marquent souvent l'opposition entre le père du « dedans » et celui du « dehors » pour montrer leur impossibilité à se sentir père comme avant. L'incarcération aurait pour effet de modifier les rôles parentaux et conduirait à une rupture biographique. Les études sociologiques sur la parentalité en prison en France vont également dans ce sens. Elles analysent le lien familial à travers les effets de l'incarcération sur la famille et les proches (Bouchard, 2007 ; Ricordeau, 2008 ; Touraut, 2012) et sur les détenus (Ricordeau, 2008). L'étude de Gwénola Ricordeau décrit les difficultés de maintenir les liens, les visites et les relations parentales pour les hommes. Marie Douris et Pascal Roman (2014) ont, quant à eux, mené une enquête quantitative, avec un volet qualitatif. Les auteur·es appréhendent la question d'être parent en prison à travers l'exercice, l'expérience subjective et la pratique de la parentalité. Leur démarche scientifique se situe au croisement de la psychologie clinique et du droit. Néanmoins, les études sociologiques sur la paternité en prison restent rares (Cardi et Abdallah, 2014). À l'inverse, les recherches sur les femmes incarcérées mettent au centre de l'analyse le thème de la maternité. Comme l'indique Coline Cardi, la maternité est pensée à la fois comme un levier de réinsertion et un bénéfice secondaire de protection (2014). Pour M. Martinelle *et al.* (2017), l'intérêt supérieur pour la maternité en prison découlerait de la plus grande souffrance des femmes lors de la séparation avec leur enfant. Cette souffrance serait liée à leur culpabilité concernant leur passage à l'acte et leur incarcération. Dans ce contexte, l'entrée en prison constituerait un bouleversement biographique pour les femmes et aurait des incidences majeures sur leurs trajectoires parentales.

Mes travaux s'inscrivent dans ce cadre de recherches et plus largement au sein de la sociologie de la famille. Cette dernière a montré l'intérêt de replacer les relations familiales au sein des trajectoires biographiques. Les analyses de Catherine Bonvalet et Éva Lelièvre (2012) s'appuient notamment sur une approche à la fois relationnelle et biographique. Il s'agit de concevoir l'individu non pas comme isolé, mais pris dans un ensemble de relations familiales, amicales et professionnelles, tout en mettant « en évidence l'importance des trajectoires passées sur les comportements individuels observés à un moment donné » (2012). Ma recherche aborde également deux dimensions spatio-temporelles en entretien : l'histoire passée à l'extérieur et le présent de l'incarcération. L'article portera principalement sur des discours centrés sur la paternité vécue en prison. L'objectif de cet article est de se demander si l'incarcération constitue un incident biographique pour les pères détenus et si leurs pratiques parentales s'en trouvent bouleversées. Existe-t-il un tournant entre la situation précarcérale et le moment de l'incarcération ? Pour répondre à ces questions, j'analyserai un type de paternité en prison que j'ai nommée « marginale ». Mon développement s'appuiera sur des entretiens répétés menés auprès de trente et un détenus rencontrés dans deux maisons d'arrêt (MA) et deux centres de détention (CD)¹.

1. J'ai rencontré 70 détenus mais pour cet article, je ne m'intéresserai qu'à une partie de mon corpus.

Cet article reviendra sur les conditions d'entrée dans la paternité, puis sur le moment de l'incarcération à travers le maintien ou la fin des relations avec l'enfant. Enfin, une attention particulière sera portée à la perception de la paternité par les pères eux-mêmes en prison.

Analyser un type de paternité majoritaire en prison : focus sur la « paternité marginale »

Ces dernières décennies ont été marquées par une évolution du sens et des attentes vis-à-vis des rôles et des statuts paternel et maternel. Il ne s'agit non plus de parler de « la » paternité, mais plutôt des multiples façons d'être père – lesquelles dépendent de facteurs socioculturels, familiaux, conjugaux et personnels (Quéniart, 2008 ; Turcotte *et al.*, 2001). L'idéal de la paternité qui reposerait sur la coresponsabilité des tâches, sans distinction avec les mères semble moins percer dans les milieux populaires. Si la paternité fait l'objet de changements, ces derniers diffèrent selon les classes sociales (Le Pape, 2005).

Dans mon travail de doctorat, j'ai analysé la diversité des relations parentales et les différentes postures paternelles des détenus. Pour cela, j'ai construit une typologie des paternités en prison qui se déclinent en quatre types : « marginale, suspendue, brisée et ressource » (Quennehen, 2019)².

Pour chacun de ces types de parentalité, l'incarcération constitue un événement biographique plus ou moins marquant dans les trajectoires parentales. Pour les hommes regroupés dans la « paternité suspendue », les relations parentales et familiales s'effacent en prison. Ce type recouvre deux situations. La première est une interruption momentanée de la paternité. Ce moment correspond à l'incarcération et la reprise des liens est alors renvoyée à la sortie de prison. La seconde est une interruption prolongée. La paternité est inactive depuis une durée indéterminée et potentiellement durable. Pour les deux situations, le rôle paternel est peu présent et inopérant en détention. Il s'agit de cesser – temporairement – d'éprouver ou de manifester des sentiments parentaux.

Cette « paternité suspendue » est envisagée comme une parenthèse qui pourrait se refermer. Quant aux hommes classés dans la « paternité brisée » – auteurs de violences conjugales ou en reprise de délinquance –, ils revendiquent fortement leur paternité et mettent en avant leurs rôles parentaux et leurs contributions quotidiennes. Dans ce cas, l'incarcération marque l'incompatibilité avec la sphère familiale et conjugale. Le sujet de l'enquête – la paternité – conduit à entrer au cœur même de leurs problèmes. Le statut de détenu est vécu douloureusement et contraire au statut paternel. Ces hommes s'évaluent négativement et ont le sentiment d'avoir chuté tant socialement que familialement. Pour eux, l'incarcération marquerait une rupture biographique qu'ils décrivent en termes de brisure. Elle

2. Dans cet article récemment publié, je développe chacun des quatre types de paternité.

marque davantage la fin d'un processus et notamment celui de la confirmation de l'identité paternelle (Dyer, 2005).

Pour les hommes regroupés dans la « paternité ressource », être père résulte moins de l'acquisition de comportements spécifiques (au sens de pratiques paternelles) que de changements de perception. L'incarcération constitue pour eux un catalyseur de « nouvelles intentions paternelles » (Arditti, Smock et Parkman, 2005). La longueur des peines, la gravité de leur crime et le placement en centre de détention pour la majorité de ces détenus, les conduits à amorcer une réflexion sur ce qu'ils sont en tant que parents et plus largement comme citoyens. Ils ont connu des situations familiales et conjugales hétérogènes, mais ils placent leur paternité au centre de leur histoire et de leurs discours.

Néanmoins, ces trois types n'apparaissent pas majoritaires en détention et c'est pourquoi je m'intéresserai davantage à la « paternité marginale » dans cet article. Avant d'entrer pleinement dans l'analyse de ce type, rappelons d'abord qui sont ces hommes. Ils représentent pratiquement la moitié des détenus rencontrés (31 sur 70). Cette proportion s'explique par la surreprésentation d'enquêtés jeunes, en maison d'arrêt (41 détenus interrogés sont en maison d'arrêt dont 22 dans ce type) et dont les délits représentés sont : trafic de stupéfiants, vol, escroquerie, violence et violence conjugale. Mais au-delà de leur supériorité numérique, c'est avant tout leur profil qui fait d'eux le type le plus significatif en détention. Ces hommes se rapprochent de la « clientèle pénale » (Cardi, 2008). Ils se définissent par leur jeune âge (moins de 30 ans), par leur situation de récidive pénale (30 des 31 enquêtés classés dans ce type ont déjà été incarcérés) et leur présence en maison d'arrêt. Pour la plupart, ils sont sortis précocement du système scolaire, sans diplôme ni qualification. Ils appartiennent aux strates basses des classes populaires. Ils sont les héritiers des « loubards » analysés par Gérard Mauger (2006). La consommation de drogue et leurs types de sociabilités sont marqués du sceau des valeurs de virilité. Mais le « capital guerrier » de ces jeunes de cités est, contrairement à celui des loubards des années 1970, difficilement convertible en force de travail virile dans le contexte de désindustrialisation et de dévalorisation du monde ouvrier. La proximité entre la « bande » et le « milieu » s'est renforcée (Yvovrel, 2008).

Devenir un jeune père

Ces jeunes hommes se démarquent par l'enchaînement des événements vécus au cours de leur trajectoire. Ils deviennent parents aux moments où d'autres sont encore largement engagés dans des études. Au moment de l'incarcération, ils sont en moyenne âgés de 32 ans, douze sont mariés ou concubins et dix-neuf sont séparés ou divorcés. Les détenus regroupés dans la « paternité marginale » ont connu pour la plupart une paternité précoce. Parmi les trente et un détenus, vingt-six ont eu leur premier enfant avant l'âge de 26 ans. L'âge médian au premier enfant est de 22,5 ans pour ce type de paternité. Cet âge concorde avec les résultats trouvés

en 2002 dans l'enquête de l'INSEE sur L'histoire familiale des hommes détenus : « Parmi les moins de 30 ans, les hommes en détention sont deux fois plus souvent pères que les autres : 25 % des détenus déclarent avoir déjà eu des enfants, contre seulement 12 % des hommes en ménage ordinaire. Ils ont en moyenne 25 ans lors de la première naissance » (INSEE, 2002) [quand en population générale, l'âge moyen au premier enfant pour les hommes est de 32 ans].

Une entrée dans la paternité en pointillé

Les détenus parlent d'une paternité imprévue qui leur est « tombée dessus ». Une majorité de pères classés dans ce type a vécu une naissance non planifiée. Cet événement n'est pas entièrement surprenant, car ils entretiennent un rapport distancié à la contraception. Je prendrai l'exemple de Nathan. Il a quitté le foyer familial depuis quelques années, il enchaîne les centres pour jeunes et a des problèmes financiers quand il rencontre sa compagne à 18 ans. Elle tombe rapidement enceinte. Il est issu d'une famille fragilisée (absence du père, relation conflictuelle avec sa mère et précarité financière).

« Enquêtrice – Tu te sentais prêt à devenir père ?

Nathan – J'étais jeune, j'étais pas vraiment préparé, c'était instinctif, je veux pas suivre les autres, je veux les élever à ma façon [...]. Le premier, c'était un accident. Au début j'avais vraiment peur, et puis c'est devenu du bonheur.

Enquêtrice – C'est-à-dire, c'était un accident ?

Nathan – On s'est pas protégés, on se protégeait pas tout court, ma copine prenait la pilule, il me semble. Quand on a su, on a fait le choix... on s'est dit que ce ne serait pas un jeu, on était jeunes, on savait qu'on serait projetés dans l'avenir, j'étais pas prêt à être papa, ça m'a fait peur. Je savais que j'avais des enfants, mais j'ai pas réalisé tout de suite » (Nathan, 22 ans, concubinage, deux enfants de 2 et 3 ans, incarcéré depuis deux ans, MA).

Nathan explique ne pas s'être senti prêt à être père et n'a pas choisi le moment pour le devenir. Cet état s'explique à la fois par la précocité du couple, leurs jeunes âges et leur situation socio-économique au moment de la grossesse. L'enchaînement des événements les éloigne de la définition dominante du couple qui se caractérise par un « cycle conjugal » (Bajos et Ferrand, 2004) où l'entrée dans la vie de couple va être progressive et par étapes. Il y a d'abord un apprentissage amoureux et sexuel puis la recherche d'une stabilité sur la durée. La naissance d'un enfant n'est donc pas à l'ordre du jour d'une relation qui en est à ses prémisses. Les enquêtés n'évoquent pas le « choix » de faire un enfant. Les détenus que j'ai classés dans la « paternité marginale » se définissent par une temporalité axée sur le présent. Plutôt que de faire des projets pour l'avenir, ils laissent les événements advenir. Choisir c'est déjà être en mesure de se projeter et force est de constater que pour ces détenus le présent et l'avenir semblent plus qu'incertains.

Dans les discours recueillis, la naissance du premier enfant semble être un événement chargé symboliquement, peu anticipé et qui s'inscrit conjointement dans

des trajectoires de débrouille. Vingt et un enquêtés sur trente et un sont impliqués dans des pratiques délictueuses (vols, braquages, escroqueries et trafics de stupéfiants). Leur « horizon des possibles » semble limité et les conforte dans leur groupe de pair qu'ils qualifient de « jeunes de la cité », « potes de galère », « potes de trafic ». L'incarcération apparaît comme une fatalité, « l'aboutissement d'une trajectoire de galère » (Chantraine, 2004) qui a été rythmée par la « débrouille », les « trafics » et les petits boulots ponctuels. En comparaison, une partie des pères classés dans la « paternité brisée » ont expérimenté les pratiques délictueuses, certains ont connu la prison puis ont cherché à quitter ce milieu en se constituant une famille « normale ». La naissance de l'enfant survient alors vers l'âge de 29 ans et est décrite comme un moment fondateur qui leur permet de s'accomplir. Ils évoquent précisément leur vécu de la grossesse et les premiers moments à la maternité. Les naissances semblent moins être laissées au hasard et s'inscrivent dans des projets de couple. La reprise de la délinquance survient après une période d'expérimentation de la paternité. Ces deux types connaissent donc un début de parcours délictuel commun mais leurs trajectoires vont les éloigner.

Pour les hommes regroupés dans la « paternité marginale », les entretiens laissent apparaître leurs difficultés à se sentir père avant d'être en détention, mais également pendant.

« Enquêtrice – Comment tu as vécu l'arrivée du premier enfant ?

Jawad – Je l'ai vécu normal, je ne sais pas, elle était enceinte, elle a accouché, ça a rien changé pour moi j'étais toujours dans mes trucs, dans ma vie illicite que je faisais. [...]

Enquêtrice – Quel type de père tu étais avant la prison ?

Jawad – J'étais pas un père, je savais que j'avais un enfant... la prison m'a fait changer.

Enquêtrice – Tu t'en occupais ?

Jawad – Non je vais pas mentir, je faisais rien du tout, j'étais presque jamais là et quand j'étais là c'était que le soir et je regardais la télé » (Jawad, 30 ans, concubinage, deux enfants de 3 et 5 ans, incarcéré depuis trois ans, CD).

L'extrait met en avant deux aspects importants : le premier est que l'entrée dans la paternité n'est pas un « tournant biographique »³, Jawad déclare que ses pratiques délictueuses se sont trouvées inchangées. Le second aspect est la difficulté de se saisir de ce nouveau statut dont découlent également de nouveaux rôles. L'enquêté ne se définit pas comme un père, la seule présence de l'enfant ne garantit pas l'accession à un sentiment paternel. La « paternité marginale » concerne des hommes jeunes qui vivent des expériences plus tôt que la population générale. Cette accélération biographique conduit à précipiter certaines étapes, rendant plus difficile l'appropriation de certains statuts, dont le statut paternel. Cependant, il est probable que cette difficulté à se saisir de ce statut en particulier et des rôles qui

3. À la différence de l'enquête Biographies et entourage qui montre que la première naissance coïncide souvent avec un tournant biographique. Les auteur-es précisent cependant que « plus que l'événement en lui-même, c'est davantage le nouvel état (de parent, d'époux(se)) initié par cet événement qui semble marquant et structurant dans la reconstitution biographique ». L'événement acquiert une charge biographique selon celui qui le définit et la place qu'il lui accorde dans sa reconstitution biographique (Bonalet et Lelièvre, 2012).

en découlent est une interprétation de la chercheuse à partir des propos énoncés par les détenus. Ces difficultés (notamment dans leurs pratiques quotidiennes) en sont-elles véritablement pour les hommes rencontrés ? Ou ont-elles émergé dans le discours pour se conformer aux normes supposées de la chercheuse et au statut et rôles attendus dans les normes dominantes ? La réponse n'est pas tranchée. Ils décrivent de nouvelles normes éducatives (être présent, s'occuper des enfants, prendre en charge différentes tâches domestiques et parentales), ils ont conscience de ne pas les mettre en œuvre, néanmoins, ils ne souscrivent pas pour autant « passivement ou totalement au modèle égalitaire et négociateur des classes moyennes et supérieures » (Siblot *et al.*, 2015). Ils restent attachés à la division sexuée des rôles. Leurs pratiques délictuelles ne rentrent donc pas nécessairement en contradiction avec la figure du *paterfamilias*, voire permet de l'affirmer en acquérant un statut social et des ressources financières. L'usage de l'expression de « paternité en pointillé » fait référence aux travaux canadiens de Francine Ouellet *et al.* (2006). Elle définit la difficulté de jeunes hommes à renoncer aux libertés adolescentes. Cette expression permet de penser leurs implications ponctuelles dans la famille. Dans la vie de ces hommes, devenir père intervient à un moment où ils ne sont pas encore en mesure de se détacher de leur mode de vie festif et délictueux. Ce mode de vie est intriqué dans un espace familial valorisé, mais qui leur apparaît parfois moins attractif que leur groupe de pairs notamment. La distinction entre le père du « dehors » et du « dedans » est donc peu marquée pour ce type qui connaît des faibles évolutions dans l'appropriation ou la redéfinition du rôle paternel. Au contraire, pour la « paternité brisée », on note une vraie différence entre le précarcéral et le carcéral. Devenir père a constitué une rupture biographique et représente le moment d'une prise de responsabilité et d'un éloignement des erreurs de jeunesse ou de l'instabilité familiale. Ces pères décrivent leur volonté de ne pas être des parents périphériques, mais impliqués quotidiennement. L'incarcération met en évidence leur incapacité à se conformer aux normes antérieures à la prison et marque le deuil de leur famille idéale.

Des couples souvent fragiles

Les entretiens ont montré des liens entre paternité précoce et fragilité conjugale. Par fragilité, j'entends des grossesses survenues rapidement après la mise en couple ou des grossesses survenues suite à des relations sexuelles non protégées qui ont conduit à des tentatives de mise en couple. Pour certains, l'arrivée de l'enfant va renforcer le couple en l'inscrivant dans un avenir, pour d'autres elle va juste accroître l'instabilité. Si Christophe Giraud parle « d'une jeunesse dépourvue de conjugalité (stable) » (2017), pour ma part je note des jeunesses contraintes par la conjugalité (instable) à cause de l'arrivée d'un enfant. Certains enquêtés vont s'accrocher à cette relation pour l'enfant, mais ils la jugent pesante et insatisfaisante, pour finalement qu'elle aboutisse à une rupture. Pour illustrer mon propos, je prendrai l'exemple de Rudy :

« Enquêtrice – Tes enfants sont de la même mère ?

Rudy – Non de deux mères. Ma plus grande c'est Lauriana, elle va avoir 11 ans puis Alicia, elle va sur ses 10 ans-s Mon fils Nolan lui, il va avoir 6 ans. Les dates je ne me rappelle pas bien, je suis pas très bon pour les dates. Je les ai écrites sur un papier. Les deux premiers, je sais, le 16 novembre et le 18 mai. La première c'est en 2005, non en 2006 et après j'ai eu Alicia puis Camilla. J'ai 4 filles et 1 garçon et ma dernière Odelia, elle va avoir 3 ans. La dernière c'est une autre mère. Jessica c'est la première mère et Émilie la deuxième.

Enquêtrice – Et Lauriana, c'était prévu ?

Rudy – Oui, j'étais jeune, je venais d'arriver chez ma cousine, je l'ai rencontrée à une soirée, elle était beaucoup plus vieille, j'avais 15 ans et elle 33 ans et on s'est quitté rapidement puis je me suis mis avec Émilie (Silence). Bon en fait j'osais pas le dire, mais y a trois mères, je voulais faire au plus court. Lauriana est de Jessica, Émilie c'est Alicia, Camilla, Nolan et la dernière c'était avec Laure » (Rudy, 29 ans, séparé, cinq enfants de 3 à 11 ans, incarcéré depuis neuf ans, CD).

Rudy fait un premier enfant avec une femme dont l'histoire est avant tout axée sur le « fun » ou « l'expérimentation » (Clair, 2008)⁴, il souligne d'ailleurs la différence d'âge qu'il a avec elle. Cette dernière tombe rapidement enceinte, mais ils ne forment pas de couple. Il n'a pas de nouvelles de Lauriana depuis une dizaine d'années au moment de l'entretien. Il rencontre ensuite Émilie et reste avec elle pendant dix ans (dont sept années où il est incarcéré). Trois enfants naîtront de cette union. Au cours d'une permission, il s'évade, retrouve Émilie, mais la relation se dégrade et elle le dénonce à la police. Pendant ce temps il noue également une relation avec Laure dont il aura une fille qu'il n'a pas reconnue et dont il a très peu de nouvelles. Émilie refuse de lui emmener les trois enfants au parloir depuis deux ans. L'entretien montre la complexité entre les différentes relations dont naissent plusieurs enfants. L'enquête de l'INSEE va également dans ce sens, elle montre que « près de 60 % des détenus ayant vécu en couple ont vécu plus d'une union, avant leur incarcération. C'est le cas pour moins de 30 % des hommes libres d'âge comparable ». « La moitié des jeunes détenus de moins de 25 ans ont débuté leur première vie de couple avant 19 ans contre moins de 22 ans pour leurs homologues, soit un écart de près de 3 ans » (2002).

La nature des histoires conjugales aura par la suite une large influence sur les liens du père à son enfant et notamment au moment de l'incarcération. Les enquêtes ont pour certains des relations conjugales complexes et répétées dont plusieurs enfants vont naître.

4. Isabelle Clair définit le « fun » comme la recherche d'un plaisir immédiat et « l'expérimentation » comme un apprentissage qui permet à la fois de s'amuser, mais également de se donner du « choix » pour trouver la bonne personne (Clair, 2008, p. 119-125).

Des liens aux enfants peu construits avant la prison

Les détenus regroupés dans la « paternité marginale » ont souvent peu connu leurs enfants avant l’incarcération. Le moment de la détention va prolonger cet état. Plusieurs éléments peuvent l’expliquer : ils ont des enfants jeunes, l’âge médian de leur premier enfant est de 10 ans tandis que leur dernier a 3 ans. Ils ont été incarcérés avant ou peu de temps après la naissance des enfants. Ils sont impliqués dans un mode de vie délictueux et de débrouille qui se caractérise par leur mobilité à l’extérieur de la sphère familiale. Mobilité qui est exacerbée par les conflits au sein du couple ou d’une relation qui n’était pas destinée à être durable. La fragilité de ces relations s’accroît au moment de la naissance. Quant à la compagne/partenaire, elle prend en charge le foyer et les tâches domestiques et parentales. Les hommes classés dans ce type ne sont pas dépourvus d’un sentiment affectif à l’égard de leur enfant, néanmoins le statut paternel n’est pas central et infléchit peu leur trajectoire. Certains parlent d’une stabilisation au moment de la naissance qui se caractérise par un retour dans le foyer familial et une diminution des activités illicites, mais elle s’ensuit souvent d’une reprise parfois plus forte. Cette reprise s’explique par un maintien/retour auprès des pairs et d’une augmentation des besoins financiers. L’incarcération est envisagée comme un horizon prévisible, dans la continuité de ce qu’ils vivent à l’extérieur et non pas comme un tournant biographique majeur.

Une paternité vécue à distance en prison

Les différents ouvrages sur les liens familiaux en prison montrent que l’identité paternelle est liée à la relation que les hommes entretiennent avec la mère de l’enfant (Ricordeau, 2008 ; Dyer, Pleck et McBride, 2012 ; Douris et Roman, 2014). La relation coparentale est d’autant plus importante quand le père et l’enfant sont séparés physiquement. Indépendamment de la relation conjugale (en couple ou séparé), la mère modère la relation, « créant un contexte favorable ou défavorable à l’adoption de la paternité » (Dyer, Pleck et McBride, 2012). Les relations parentales en prison dépendent principalement de la mère des enfants. Cependant, que les détenus soient en couple ou non, pour la « paternité marginale » notamment, la prison se révèle être un moment peu propice à l’appropriation de rôles parentaux déjà peu expérimentés dans la période précarcérale.

Maintien ou fin des visites : l’importance de la mère et de la relation de couple

Pour les hommes séparés, divorcés et célibataires, l’incarcération renforce la faiblesse des liens avec les enfants. Sur un échantillon de dix-neuf détenus,

six seulement bénéficient de visites parentales. Parmi ces six détenus, quatre ont des visites grâce à l'ex-compagne qui continue à venir en prison et pour les deux autres, la famille paternelle prend le relais⁵. Quant aux hommes mariés ou en concubinage, dix sur douze ont des parloirs. La situation conjugale, et notamment l'implication de la mère, constitue un des éléments principaux pour comprendre le maintien ou la fin des visites⁶. Les hommes divorcés ou séparés ont généralement des visites plus irrégulières et espacées (au moins une fois par mois ou moins d'une fois par mois) tandis que ceux en couple ont plus souvent des visites (au moins une fois par semaine et dans de rares cas au moins une fois par mois). L'éloignement géographique peut également contribuer à l'absence ou à l'espacement des visites. Les trajets pour se rendre en prison constituent à la fois un coût temporel et financier. Néanmoins, selon l'étude de Jamie S. Martin, le fait que les détenus soient physiquement plus proches de leur famille ne semble pas augmenter la probabilité de visites, alors que les relations précarcérales influenceraient davantage le contact avec les enfants pendant l'incarcération (2001). Si d'autres dispositifs de maintien des liens existent comme le téléphone, je me concentrerai ici sur le parloir. Ce choix s'explique tout d'abord car les hommes classés dans la « paternité marginale » utilisent principalement le téléphone pour maintenir un contact avec la compagne ou la surveiller, pour discuter avec leurs copains et se rendre sur des sites de rencontres comme Badoo. En revanche, ceux classés dans la « paternité ressource », décrivent un usage du téléphone réservé principalement à la prise en charge des enfants. Malgré une séparation avec la mère, ils continuent à échanger afin de gérer l'éducation à distance. Le portable joue à la fois « un rôle important dans le maintien des relations avec le parent non-gardien » (Martin, 2003) et autorise un lien exclusif avec l'enfant en dehors du regard de l'autre parent. Il favorise également une coordination entre les parents et l'implication du père incarcéré dans les décisions. Dans ce contexte, ce type d'échange permet de lever une grande partie des inquiétudes parentales (accident, problèmes scolaires, soucis d'autorité, peur d'être oublié...), et donne ainsi la possibilité de « vivre ensemble à distance » (Proulx, 2008). Cette différence peut s'expliquer à la fois par les caractéristiques de chacun des types, mais également par l'âge des enfants. Les hommes regroupés dans la « paternité marginale » sont davantage issus des fractions basses des classes populaires tandis que ceux classés dans la « paternité ressource » proviennent des fractions stables des classes populaires. Pour les premiers nommés, les enfants sont souvent trop jeunes pour utiliser seuls le téléphone. Et quand les enfants sont plus âgés, il n'est pas rare

5. Aucun des détenus regroupés dans ce type n'a été concerné par le Relais enfants parents qui se charge d'emmener l'enfant notamment en cas de séparation avec la mère.

6. Marie Douris et Pascal Roman indiquent que dans 59,1 % des cas c'est l'autre parent qui accompagne les enfants. Pour 39,8 % c'est un membre de la famille et dans une proportion moindre (6,4 %) il s'agit d'un membre du Relais enfants parents (2014, p. 68).

que les détenus n'aient plus de liens avec eux suite à une séparation⁷. Les mères peuvent également s'opposer au contact téléphonique. En cas d'absence de visite, « il n'existe pas de phénomène de "compensation" », « la fréquence des visites et l'intensité des échanges téléphoniques et épistolaires vont de pair » (Désesquelles et Kensey, 2006).

J'ai évoqué l'importance de la situation conjugale et de l'implication de la mère quant au maintien ou à l'arrêt des visites avec les enfants. Je souhaiterais mettre en évidence trois cas : dans le premier, la mère accompagne les enfants dans le cadre du couple (dans de rares cas, pour donner une place au père même après une séparation) ; dans le deuxième cas, elle refuse de maintenir le lien (notamment après une séparation souvent conflictuelle) et pour le dernier cas, les contraintes matérielles pour se rendre en prison (coût financier et temporel) et/ou les circonstances de naissance de l'enfant (hors relation de couple par exemple) conduisent à une absence de visites.

J'illustrerai mon propos avec l'exemple de Nadim, qui se situe dans le premier cas. Il se sépare de sa compagne pendant l'incarcération, mais cette dernière maintient les visites au parloir.

« Enquêtrice – Tu as des relations avec eux ?

Nadim – Oui elle me les emmène de temps en temps au parloir, une ou deux fois par mois.

Enquêtrice – Raconte-moi un parloir par exemple ?

Nadim – Ça se passe bien, en parloir je leur ramène des bonbons et le temps passe vite, on a le temps de rien faire, mais une heure c'est déjà assez, pas plus long, c'est des petites cabines... les surveillants... c'est pas vivable.

Enquêtrice – Y a pas d'intimité ?

Nadim – Les parloirs ici, laisse tomber⁸.

Enquêtrice – Tu préférerais ne pas en avoir ?

Nadim – Non, je préfère en avoir, oui quand même un peu de visite ça fait du bien.

Enquêtrice – Vous discutez ?

Nadim – On discute, je joue avec les enfants.

Enquêtrice – Et le fait qu'il y ait ton ex ?

Nadim – Elle est contente de repartir, on se parle un peu, mais qu'est-ce qu'on se dit... [...]

Enquêtrice – Quand elle prend des décisions pour les enfants, elle te tient au courant ?

7. Onze détenus sur trente et un ont des enfants de plusieurs mères. Il n'est pas rare que les détenus aient peu de liens avec les enfants issus de la première union. Arnaud Régnier-Loilier indique que « plus la séparation est ancienne et plus la proportion d'enfants ne voyant jamais leur père augmente (elle est de l'ordre de 3 % si la séparation s'est produite un an plus tôt ou moins, 15 % si elle remonte à une dizaine d'années, 25 % après une vingtaine d'années). L'âge de l'enfant au moment de la séparation joue également un rôle important : plus d'un quart des enfants âgés de moins d'un an au moment de la séparation ne voient jamais leur père, contre 12 % s'ils avaient une dizaine d'années » (2013, p. 73).

8. Je ne reviendrai pas sur les dispositifs de maintien de liens familiaux et les conditions de visites. Voir (Ricordeau, 2008 ; Douris et Roman, 2014).

Nadim – Elle m'en parlait avant, parfois elle les prend toute seule, c'est dur (sort sa clé de cellule de la poche).

Enquêtrice – Tu veux déjà partir ?

Nadim – Je ne peux rien dire, je suis en prison Madame, je dis quelque chose elle le fait quand même.

Enquêtrice – Tu as perdu ton rôle de père ?

Nadim – Bah oui quand même [...].

Enquêtrice – Qu'est-ce que tu faisais avec eux dehors avant ?

Nadim – Le petit je l'ai pas bien connu, mais ma fille je l'emmenais manger, je faisais des sorties. [...] C'est elle qui gérait le foyer, je ne vais pas vous mentir »
(Nadim, 34 ans, séparé, deux enfants de 5 et 10 ans, incarcéré depuis six ans, CD).

Nadim, peu bavard pendant les entretiens, laisse entrevoir son mécontentement face aux conditions de visite. Son rôle paternel restreint devient visible à la fois par la pauvreté des visites et son absence de prise de décisions parentales. On note la contradiction dans la description de ce moment partagé, « on a le temps de rien faire, mais une heure c'est déjà assez ». C'est à la fois trop court et trop long, trop court pour faire le père et profiter de ses enfants, mais trop long au vu des conditions de visite et de la situation pesante entre les ex-conjoints. Cet extrait dessine la complexité de l'exercice d'une coparentalité en détention. En cas de rupture, ces hommes font à la fois le deuil du couple et d'un rôle parental qui dépend peu d'eux (avant et pendant l'incarcération). Ils se rendent compte de la fragilité de leur place dans la famille et de leur dépendance vis-à-vis des femmes. Fragilité qui est moins visible quand ils sont en couple, car c'est la combinaison conjugale et parentale qui leur a procuré une position – centrale – dans la famille. Si certains ont eu un rôle paternel traditionnel (notamment de pourvoyeur), la prison rend perceptible ce qu'ils n'ont jamais fait et ce qu'ils ne peuvent plus faire.

Dans tous les types de paternité, la mère a une place privilégiée dans la relation du père incarcéré à son enfant. Elle joue un rôle de médiation et crée de nouvelles possibilités à ces hommes pour agir en tant que père. Mais elle peut également restreindre ou empêcher la relation selon l'histoire familiale et conjugale passée. Dans le cas de la « paternité brisée », la fin du couple marque systématiquement la fin de la relation parentale. C'est également le cas pour ceux classés dans la « paternité suspendue » mais qui ont souvent eu peu de relations avec les enfants avant la prison. Au contraire, dans la « paternité ressource », la situation diffère, que les détenus soient en couple ou séparés, ils ont tous des contacts avec leurs enfants. Les mères favorisent les liens père-enfant ou dans de rares cas elles ne les empêchent pas. En cas de rupture, les proches du détenu ou le Relais enfants parents se chargent de maintenir les contacts. On peut supposer que l'importance de la paternité dans la vie de ces hommes a compensé en partie les désaccords entre parents séparés. La plupart d'entre eux ont vécu et exercé leurs rôles parentaux avant la prison, amenant probablement les mères à se faire une idée précise du genre de père qu'ils ont été par le passé.

Le maintien des liens par la mère semble donc dépendre du contexte de la séparation conjugale et du type de paternité exercée avant la détention.

Expérimenter une paternité secondaire

La paternité est décrite en périphérie des préoccupations en prison et constitue davantage une faiblesse qu'une ressource mobilisable. Les hommes classés dans la « paternité marginale » se concentrent avant tout sur le moment de l'incarcération. De petites différences émergent dans la perception de la paternité entre les enquêtés quand on croise leur situation conjugale et la durée de leur peine. Dans l'échantillon, dix-sept détenus ont effectué des peines inférieures à deux ans au moment de l'enquête et quatorze exécutent des peines supérieures à deux ans. J'ai distingué quatre situations synthétisées dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU 1
Rapport à la paternité selon la longueur de la peine et la situation conjugale

Courte peine (au moment de l'entretien)		Longue peine (au moment de l'entretien)	
Situation 1 (n = 8) Hommes en couple. Ils constatent qu'ils manquent certains événements, mais décrivent un possible rattrapage. Les mères prennent en charge le foyer.	Situation 2 (n = 9) Hommes divorcés/séparés. La mère est coupable selon eux de l'éloignement avec les enfants. Conflits familiaux.	Situation 3 (n = 3) Hommes en couple. Ils décrivent ce qu'ils ont manqué dans leur paternité.	Situation 4 (n = 11) Hommes divorcés/séparés. Ils connaissent peu leurs enfants et n'ont plus de contact avec eux depuis plusieurs années.

Pour les hommes dans la situation 1, leur paternité semble peu problématique. La compagne prend en charge la sphère familiale au moment de l'incarcération. Ils se sentent plus assurés de reprendre leur place de père et de conjoint à leur sortie. Amadou décrit un couple solide et une compagne qui sait pallier son absence :

« Je crois que mon couple il est très solide. Elle a déjà connu des incarcérations, je sais pas si je peux dire qu'elle a l'habitude, car tu t'y habitues pas, mais après deux incarcérations elle sait comment faire, elle sait gérer les trucs toute seule, elle se débrouille sans moi ».

L'âge de ses enfants le rassure sur ce qu'il manque de sa paternité en prison :

« C'est un mal pour un bien, ils sont bébés, ils calculent pas trop. Après ils se poseront la question, "C'est qui papa, c'est qui maman". Ils ont besoin de moi, mais ils calculent moins. Ils ne ressentent pas vraiment le manque d'un parent » (Amadou, 22 ans, marié, deux enfants de 1 et 2 ans, incarcéré depuis un an et demi, MA).

Dans les entretiens transparaît l'idée d'un rattrapage encore possible ; les détenus sont jeunes et ont des enfants jeunes, ils font le constat de manquer certains événements importants (les premiers mots, les premiers pas), mais ils gardent l'espoir qu'encore bébé, les enfants oublieront l'épisode de l'incarcération et qu'ils pourront investir leurs rôles paternels (avoir une figure d'autorité, être le pourvoyeur de la famille et être présent). À demi-mot, on comprend que la prise en charge parentale est avant tout maternelle durant les premières années. Pour

Amadou et d'autres pères, l'intérêt pour les enfants arrive quand ils grandissent et que les interactions sont plus nombreuses. Selon eux, les événements décisifs sont encore à venir. Ils se rassurent également sur l'importance de leur rôle paternel quand ils sont en mesure d'être un pourvoyeur en prison. En « genrant » les pratiques et les obligations, les pères divisent et hiérarchisent ce qui incombe à chacun des sexes. Ils valorisent leur capacité à subvenir aux besoins de la famille. Ce rôle est déterminant dans l'établissement de leur statut paternel et plus communément il définit la masculinité (Henchoz, 2008) des classes populaires.

Pour la situation 2, ces hommes ne bénéficient pas de visites au parloir avec leurs enfants ou à de très rares occasions. Ils se caractérisent par l'intrication de leur paternité dans des conflits conjugaux. Les enquêtés critiquent davantage leur ex-compagne et ses compétences maternelles plutôt qu'ils n'interrogent leurs rôles paternels. Je prendrai l'exemple de Juan, incarcéré pour violence conjugale :

« Faire des gosses à tout va, elles n'ont pas de soucis, elles écartent les jambes, mais pour s'en occuper, y a plus personne. Elles savent pas éduquer les gosses. C'était facile de me demander de m'occuper des gosses et en plus de chercher du travail, je suis pas commis non plus. La cocotte a pété un boulon. Une femme qui a le cul sur le canap, c'est pas possible. L'éducation, c'est elle qui s'en occupe après je supervise, mais faut pas déconner » (Juan, 35 ans, séparé, cinq enfants de 1 à 10 ans, incarcéré depuis dix-huit mois, MA).

Ils décrivent la naturalité du rôle maternel, dénonçant les femmes qui s'écartent de leur devoir parental. La répartition genrée des tâches parentales est considérée comme nécessaire et n'a pas à être questionnée ou remise en cause. Ils justifient leur absence quotidienne, le soutien financier interrompu ou la disparition de leur rôle éducatif par la situation conjugale et leur incarcération : des éléments qu'ils décrivent comme extérieurs à eux. Dans ce contexte, l'éloignement avec les enfants pourrait constituer une rupture définitive.

La situation 3 concerne peu d'individus, car les hommes incarcérés pour de longues peines, encore en couple avec au moins une des mères de leurs enfants sont rares dans l'échantillon. Les enquêtés dans cette situation nourrissent l'espoir de retrouver une place parentale à la sortie, si la compagne « tient le coup ». Cependant, leur rôle paternel peu vécu avant la prison est peu efficient pendant l'incarcération.

« Je ne suis pas un père, je ne suis jamais là, je ne peux pas faire mon rôle de père, je suis un père en carton, je ne suis pas un père. Je suis un père toutes les trois semaines quand ils viennent au parloir. [...] Je suis à moitié père parce que je ne remplis pas mon rôle de père, je ne fais rien du tout de père, père c'est beaucoup de responsabilités. Je sers à rien c'est vrai je ne sers à rien » (Jawad, 30 ans, concubinage, deux enfants de 3 et 5 ans, incarcéré depuis trois ans, CD).

L'effet concomitant de l'âge et de la longue expérience carcérale les conduit à porter un regard beaucoup plus critique sur leur paternité. Ils savent que leurs enfants vont connaître plus longtemps la prison et l'absence d'un père au foyer. Ils se considèrent souvent peu légitimes à exercer leur autorité alors que cette fonction

est largement valorisée dans les classes populaires (Schultheis, Frauenfelder et Delay, 2009 ; Schwartz, 2012). Un enquêté dira : « On ne peut pas engueuler son fils alors qu'on le voit jamais, seulement trente minutes dans la semaine⁹ ». On note une nette différence avec les pères regroupés dans la « paternité ressource » et qui effectuent également de longues peines. Ils se concentrent davantage sur leurs compétences que sur leurs limites parentales. Ils cherchent à s'occuper de leurs enfants, les protéger, les guider et leur apporter des valeurs éducatives et citoyennes. Ils appartiennent aux fractions stables des classes populaires, ce qui explique à de nombreux égards le mode de paternité qu'ils privilégient : bonne volonté culturelle appliquée aux univers scolaire et éducatif, mise à distance des dispositions agonistiques des fractions les plus démunies des classes populaires, conservatisme moral et éthique, stabilité conjugale, etc. En dépit des contraintes carcérales, ils optimisent les différents dispositifs de maintien des liens (parloir, unités de visites familiales, téléphone et permissions de sortir). Grâce au concours de leurs proches, ils conservent ou acquièrent leur place de père.

Enfin, dans la situation 4, ces hommes ne sont plus en couple et effectuent de longues peines. Ils avouent avoir une capacité d'agir limitée sur la relation parentale. Ils sont davantage dans l'espoir que leurs enfants s'en sortent avec, mais surtout sans eux. Ils connaissent une distanciation croissante avec eux. Ils ont désinvesti depuis quelques années leur paternité et envisagent difficilement une reprise de leur rôle paternel dans le présent et dans le futur.

« Enquêtrice – Quand tu les as revus, ils avaient quel âge ?

Léo – Le dernier était pas né quand je suis rentré en prison et je l'ai vu il avait 10 ans, après la petite quand je suis sorti elle était grande et le plus grand c'était un homme. Ils se sont débrouillés sans moi, ils n'ont jamais eu besoin de moi [...]. C'est pas moi qui vais leur faire des discours, leur apprendre la vie, j'ai jamais été là, c'est comme mon père, s'il vient me dire quelque chose alors qu'il n'a jamais été là, je vais pas l'écouter. Je me suis débrouillé, je préfère rien dire dès le début » (Léo, 39 ans, séparé, trois enfants de 17 à 23 ans, incarcéré depuis cinq ans, CD).

Les hommes qui vivent cette dernière situation s'identifient peu à leur rôle parental et ne le valorisent pas davantage. Ils se caractérisent plus par leur désengagement que par leur implication (Allard *et al.*, 2005). Cependant, le regard rétrospectif des enquêtés montre qu'ils sont en proie à certains regrets, analysant quel père ils n'ont pas été.

L'aspect commun qui rassemble ces hommes est la primauté du vécu de la peine sur les autres sphères. S'ils parlent de leur famille dans la situation d'enquête, ils rappellent majoritairement l'importance de se concentrer sur la prison au moment de l'incarcération. Un enquêté, par exemple, décrit ses relations parentales, mais ajoute « on se concentre plus sur la prison, faut pas trop y penser non plus ». La prison est à la fois un horizon lointain et souvent certain dans les trajectoires de ces hommes, mais au moment de l'incarcération elle prend également une place prédominante. Au contraire, la maternité des détenues est centrale

9. Bilal, 33 ans, concubinage, 4 enfants de 4 mois à 12 ans, incarcéré depuis 34 mois, MA.

car elle organise le quotidien de la prison et serait un moteur dans leur réinsertion future. Les femmes sont appréhendées avant tout dans la dyade mère-enfant et sont sommées d'assumer leurs rôles maternels. Pour les hommes, la visibilité de la paternité en détention constituerait une faiblesse dans un espace hypervirilisé, car elle est de l'ordre de l'affect et de l'intime. Ce type de détenu se met en « mode prison ». Ce terme « se définit à la fois par un vécu de la détention concentré sur la camaraderie virile » (blagues et humour tendancieux), par une « hexis de délinquant » (valorisation du parcours délictueux, connaissance de la prison, pratique du sport) et « la prédominance du moment de l'incarcération dans le récit de soi » (Quennehen, 2019). Les rôles paternels évoluent en interaction avec les contextes sociaux et physiques spécifiques.

La paternité est donc secondaire, à la fois par rapport à l'autre parent ou proche qui prend en charge l'enfant, mais elle est également secondaire par la place qui lui est accordée en détention.

Conclusion

La « paternité marginale » met en exergue une entrée précoce et peu anticipée dans la paternité pour ces hommes. Ils ne sont pas nécessairement en couple au moment de la première naissance ou la relation conjugale est souvent récente. Ils connaissent également des recompositions familiales fréquentes (ruptures, remises en couple, nouvel enfant...). Certains bénéficient de visites parentales en prison, mais elles dépendent principalement de la mère de l'enfant. Dans le cas de ruptures conjugales, ils disposent d'une paternité *a minima* sur laquelle ils agissent peu. Les différents entretiens soulignent les difficultés pour ces hommes de s'approprier leur statut paternel et les rôles qui en découlent. Ils n'élaborent pas de discours généraux sur les normes de la paternité et de la famille, ils n'en ont pas. On a seulement des bribes qui ne renvoient ni à la paternité traditionnelle ni aux normes contemporaines émergeant avec l'égalité des sexes. La seule responsabilité revendiquée est de donner de l'argent.

En m'intéressant aux hommes regroupés dans ce type, j'ai choisi d'analyser la situation la plus répandue en prison. L'incarcération peut être généralement appréhendée comme un événement significatif dans les trajectoires de vie mais ne constitue pas nécessairement une rupture biographique. Gilles Chantraine explique que « le parcours précarcéral [de certains hommes] évoque incontestablement une situation qui définit l'incarcération comme inéluctable » (2004). Dans cette conception, l'incarcération semble peu infléchir les trajectoires parentales. Si on se place non plus au moment de l'incarcération, mais à la naissance de l'enfant,

présentée également comme un événement majeur dans les trajectoires de vie¹⁰, nul tournant biographique ne s’amorce ici non plus pour ces pères. D’un côté, l’incarcération contraint l’expérience paternelle. Le contexte endigue l’appropriation et l’apprentissage des rôles parentaux. De l’autre, l’entrée dans la paternité a été peu préparée et ne favorise pas l’inflexion biographique nécessaire pour éviter le placement en détention.

Néanmoins, pour d’autres types de paternités, l’incarcération peut conduire à des modifications majeures dans les trajectoires parentales. Les hommes regroupés dans la « paternité brisée » décrivent leur souhait et la préparation au devenir père. Ils aspirent à un idéal familial qui viendrait pour certains compenser une enfance douloureuse. Ils espèrent donner ce qu’ils n’ont pas eu et se détacher du modèle familial de leurs parents. Mais cette aspiration à la « normalité » au travers d’une vie familiale échoue et conduit à une brisure. L’incarcération marque la fin d’un processus de désenchantement. Quant à la « paternité ressource », être et faire le père est décrit comme un projet d’abandon de la délinquance et entraîne une réflexion sur l’incarcération. La peine de prison – qu’elle soit la première ou non – est vue comme un moment de décision. « Ces pères [...] objectivent les ressources – notamment familiales – dont ils peuvent se saisir pour impulser une bifurcation biographique » (Quennehen, 2019). Le fait d’être père acquiert finalement une charge biographique qui diffère selon celui qui le définit et la place qu’il lui accorde dans sa reconstitution biographique.

Si la paternité peut être considérée comme marginale pour le type présenté dans cet article, elle reflète le traitement qui lui est accordé par l’institution carcérale et certain-es professionnel-les. Les détenus sont souvent soupçonnés d’être de mauvais pères ou d’instrumentaliser leur paternité. La paternité, sans être inexistante, se situe souvent à la marge des préoccupations et des espaces où elle est visible. Finalement, c’est la place même qui lui est accordée qui est à questionner.

Mais au-delà de l’institution carcérale, les paternités des différentes fractions des classes populaires peinent à émerger dans les études sociologiques. Certain-es auteur-es expliquent la difficulté qu’il y a à saisir ces hommes dans les enquêtes, à la différence des femmes, pivots de la sphère familiale (Jamouille, 2008 ; Schultheis, Frauenfelder et Delay, 2009). La prison devient ainsi un observatoire privilégié pour les appréhender. Ces pères se caractérisent certes par « une position matériellement et culturellement dominée dans l’espace social et partageant des chances de vie et des conditions de vie marquées par un espace des possibles relativement restreint » (Schultheis, Frauenfelder et Delay, 2009) mais dont les pratiques et représentations parentales sont hétérogènes.

10. L’enquête Biographies et entourage montre que la première naissance coïncide souvent avec un tournant biographique. Les auteur-es précisent cependant que « plus que l’événement en lui-même, c’est davantage le nouvel état (de parent, d’époux(se)) initié par cet événement qui semble marquant et structurant dans la reconstitution biographique » (Bonvalet et Lelièvre, 2012).

Cet article se fonde sur une enquête en cours sur la paternité et les relations aux proches des hommes incarcérés. Le recrutement de l'échantillon de l'étude s'est opéré grâce aux soignant-es du Service médico-psychologique régional (SMPR) et aux conseiller-es probation et d'insertion pénitentiaire (CPIP). J'ai énoncé quelques critères préalables pour les sélectionner : être père et ne pas avoir commis d'actes incestueux, de violence envers leurs enfants ou être incarcéré pour meurtre envers l'autre parent. Ont également été écartés les détenus souffrant de troubles psychologiques sévères. Le choix de ces critères relève d'une décision de fond de s'intéresser à des pères « ordinaires » en prison, et non pas relevant d'une paternité délictueuse ou criminelle. Certes, il existe des détenus coupables de violence familiale mais cela est un autre sujet. J'ai souhaité conserver une certaine cohérence dans mon échantillon en excluant les cas particuliers.

En centre de détention, les détenus ont reçu une lettre décrivant l'enquête. Ils pouvaient refuser d'y participer en renvoyant un courrier au CIP. En maison d'arrêt, je les ai rencontrés individuellement pour leur présenter mon étude. Les enquêtés ont été vus en moyenne trois fois (tous les uns à trois mois), ce qui m'a permis d'aborder plusieurs aspects de leur paternité. J'ai exclu l'entretien unique, condition peu propice au récit de soi en détention, car la méfiance fait partie intégrante de la recherche. Dans un premier temps, j'ai appréhendé l'entrée dans la paternité et la nature du lien conjugal. Par ce biais, j'ai identifié les unions multiples possibles, replaçant chacun des enfants dans des histoires familiales singulières. Par la suite, j'ai établi des liens entre le précarcéral et l'incarcération afin d'entrevoir les tensions et les logiques d'adaptation entre le vécu passé et la situation présente.

La paternité peine à trouver sa place en prison. Sans donner une trop grande importance à ma présence sur le terrain, j'ai cherché à créer un espace de discussion de nature nouvelle pour faire émerger de sa liminalité cet objet. En détention, ma place a été singulière, car elle s'est éloignée des attendus relationnels. Les objectifs de ma recherche ont été d'accéder à une parole sur soi. Celle-ci étant souvent peu dicible dans cette institution, mais pas nécessairement inexistante. Pour la population enquêtée, j'ai incarné les caractères attribués à mon sexe et les représentations qui en découlent : douceur, sensibilité, capacité d'écoute et compassion. La relation a été peu sexualisée (Clair, 2016), mais plutôt sexuée. La forme de l'entretien sociologique mobilise certains aspects de la confiance qui sont liés à la figure féminine et permettent une relation plus neutre d'un point de vue sexuel. Les outils sociologiques (comme le cadre de l'entretien) m'ont permis de maintenir avec les détenus cette posture sexuée et non sexuelle. Évidemment, j'ai connu deux échecs avec des détenus qui ont instauré des épisodes de « drague lourde » et qui m'ont conduite à suspendre la rencontre. Certain-es professionnel-les ont évoqué l'instrumentalisation de la paternité par les détenus, renvoyant les discours sur celle-ci à une intimité indicible. Lors d'une interaction avec une psychiatre, celle-ci a considéré que je n'allais recueillir que des discours de victimisation sur les conditions d'incarcération et sur la vie familiale des détenus. L'expérience n'a pas vérifié cette prédiction défaitiste. Même dans un univers codifié et réglé comme la prison, il existe des marges de manœuvre et d'autres univers des possibles que ceux attendus par les professionnel-les de l'institution. Mon rôle de sociologue m'a permis d'ouvrir cet univers aux détenus en leur apportant un espace de parole inédit. Les entretiens répétés dans le temps ont été propices aux récits sur soi. Ils ont permis aux détenus de se familiariser avec l'enquête sociologique et de tisser des relations avec la chercheuse. Le récit de vie introduit « une introspection rétrospective, permettant de s'épancher sur des événements passés, de les faire resurgir à la surface sous une forme plus élaborée et plus libre que lorsque l'événement est en cours » (Pruvost, 2008). Les enquêtés effectuent un cheminement au travers des entretiens en libérant leur parole. L'entretien sociologique tient une place

singulière pour les personnes interrogées par rapport à d'autres échanges. Cette construction narrative de l'intime, quand elle existe, permet véritablement à la chercheuse d'avoir accès au « sens élaboré par les individus et les mises en ordre du monde qu'ils élaborent » (Demazière et Dubar, 1997).

Pour expliquer la pluralité des paternités en prison, j'ai construit une typologie pluridimensionnelle en intégrant trois dimensions complémentaires : 1) une approche biographique qui permet d'accéder à un discours diachronique de l'histoire familiale et conjugale avant l'incarcération des enquêtés ; 2) une analyse relationnelle de la paternité en prison telle que les personnes interrogées décrivent leurs pratiques parentales concrètes à travers les différents dispositifs (parloir, unité de visite familiale, téléphone, permission...) et d'après la façon dont le lien père-enfant s'inscrit au sein d'un ensemble de relations incluant le rôle de la mère, de la famille d'origine, des codétenus ; 3) une analyse compréhensive (au sens wébérien du terme) sur la façon dont les pères appréhendent leurs rôles, « pensent » les normes de paternité, se situent personnellement sur ce qui fait un père et finalement comment ils se jugent eux-mêmes.



TABLEAU 2

Récapitulatif des caractéristiques des hommes regroupés dans la « paternité marginale »

Effectif	Âge médian	Situation conjugale	Âge médian au premier enfant	Situation d'incarcération	Motifs d'incarcération	Temps d'incarcération (mois)
31	32	- 12 mariés / concubins - 19 séparés/ divorcés	22,5	- 22 MA - 9 CD	- 21 pour des délits (trafic de stupéfiants, conduite sans permis ou alcool au volant, vol, escroquerie/ recel) - 2 pour braquage - 3 pour homicide - 5 pour violence, violence conjugale, séquestration	24

TABLEAU 3

Visites des enfants au parloir selon la situation conjugale pour les hommes classés dans la « paternité marginale »

Situation conjugale		Nombre de pères qui voient leur(s) enfant(s) en parloir	Nombre de pères qui ne voient pas leur(s) enfant(s) en parloir
Mariés/concubins	12	10	2
Séparés/divorcés/célibataires	19	7	12
Total	31	17	14

TABLEAU 4

Fréquence des visites pour les hommes classés dans la « paternité marginale »

Fréquence des visites		
Au moins une fois par semaine	Au moins une fois par mois	Moins d'une fois par mois
8	7	2

Courte peine (au moment de l'entretien)		Longue peine (au moment de l'entretien)	
S.1. Hommes en couple	S.2 Hommes divorcés/séparés	S.3 Majoritairement des hommes en couple	S.4 Hommes divorcés/séparés
Ils constatent qu'ils manquent certains événements, mais décrivent un possible rattrapage. Les mères prennent en charge le foyer.	La mère est coupable selon eux de l'éloignement avec les enfants. Conflits familiaux	Ils décrivent ce qu'ils ont manqué dans leur paternité	Ils connaissent peu leurs enfants et n'ont plus de contact avec eux depuis plusieurs années

Références bibliographiques

Allard F. L., Bourret A., Tremblay G., Bergeron M., Roy I. (2005), « Maintien de l'engagement paternel après une rupture conjugale : point de vue de pères vivant en contexte de pauvreté », *Enfances, familles, générations*, 3.

Arditti J. A., Smock S. A., Parkman T. S. (2005), « "It's Been Hard to Be a Father": A Qualitative Exploration of Incarcerated Fatherhood », *Fathering: A Journal of Theory, Research, & Practice about Men as Fathers*, 3(3), p. 267-288.

Bajos N., Ferrand M. (2004), « La contraception, levier réel ou symbolique de la domination masculine », *Sciences sociales et santé*, 22(3), p. 117-142.

Bonvalet C., Lelievre E. (dir.) (2012), *De la famille à l'entourage : l'enquête Biographies et entourage*, Paris, Ined éditions, collection « Grandes enquêtes ».

Bouchardeau G. (2007), *Vivre avec la prison : des familles face à l'incarcération d'un proche*, Paris, L'Harmattan.

Cardi C. (2008), « La déviance des femmes. Délinquantes et mauvaises mères : entre prison, justice et travail social », Doctorat de sociologie sous la direction de Numa Murard, Paris, Denis Diderot Paris 7.

Cardi C. (2014), « Les quartiers mères-enfants : l'"autre côté" du dedans : protection et surveillance des mères en prison de femmes », *Champ pénal*, vol. XI [en ligne] <https://journals.openedition.org/champpenal/8762>, DOI 10.4000/champpenal.8762, consulté le 23 février 2018.

Cardi C., Latte Abdallah S. (2014), « Vécus de la carcéralité des mères et des pères », *Champ pénal/Penal field*, XI [en ligne] <https://journals.openedition.org/champpenal/8815>, DOI 10.4000/champpenal.8815, consulté le 21/01/2018.

Cassan F., Mary-Portas F.-L., Kensey A., Aubin S., Toulemon L., Clanché F., Combessie P., Rostaing C., Longe E. (2002), *L'histoire familiale des hommes détenus*, Paris, collection « Synthèses/Institut national de la statistique et des études économiques ».

Chantraine G. (2004), *Par-delà les murs : expériences et trajectoires en maison d'arrêt*, Paris, Presses universitaires de France.

Clair I. (2008), *Les jeunes et l'amour dans les cités*, Paris, Armand Colin, collection « Individu et société ».

Clair I. (2016), « La sexualité dans la relation d'enquête : décryptage d'un tabou méthodologique », *Revue française de sociologie*, vol. 57, n° 1.

Demazière D., Dubar C. (1997), *Analyser les entretiens biographiques : l'exemple des récits d'insertion*, Paris, Nathan.

Désesquelles A., Kensey A. (2006), « Les détenus et leur famille : des liens presque toujours maintenus mais parfois très distendus », *Données sociales, La société française*, p. 59-67.

Douris M., Roman P. (2014), « Liens familiaux et détention- 1^{re} partie : Comment être parent en prison », Ucl, UNIL.

Dyer W. J. (2005), « Prison, Fathers, and Identity: A Theory of How Incarceration Affects Men's Paternal Identity », *Fathering*, 3(3), p. 201-219.

- Dyer W. J., Pleck J. H., McBride B. A. (2012)**, « Imprisoned Fathers and Their Family Relationships: A 40-Year Review From a Multi-Theory View », *Journal of Family Theory & Review*, 4(1), p. 20-47.
- Giraud C. (2017)**, *L'amour réaliste: la nouvelle expérience amoureuse des jeunes femmes*, Paris, Armand Colin, collection « Individu et société ».
- Jamoulle P. (2008)**, *Des hommes sur le fil, la construction de l'identité masculine*, Paris, La Découverte.
- Le Pape M.-C. (2005)**, « Mémoire familiale, filiation et parentalité en milieux populaires », *Recherches et prévisions*, 82(1), p. 17-32.
- Martin J. S. (2001)**, *Inside Looking Out: Jailed Fathers' Perceptions about Separation from their Children*, New York, LFB Scholarly Publishing LLC, Criminal justice recent scholarship.
- Martin C. (2003)**, « Le téléphone portable : machine à communiquer du secret ou instrument de contrôle social ? », *Communication et langages*, vol. 136, n° 1, p. 92-105.
- Martinelle M. (dir.) (2017)**, *L'enfant en prison*, Paris, L'Harmattan, collection « Bibliothèques de droit ».
- Mauger G. (2006)**, *Les bandes, le milieu et la bohème populaire: études de sociologie de la déviance des jeunes des classes populaires*, Paris, Belin.
- Mazuy M., Barbieri M., Breton D., D'Albis H. (2015)**, « L'évolution démographique récente de la France et ses tendances depuis 70 ans », *Population*, 70(3), p. 417-486.
- Mohammed M. (dir.) (2012)**, *Les sorties de délinquance*, Paris, La Découverte, collection « Recherches ».
- Ouellet F., Milcent M.-P., Devault A. (2006)**, « Jeunes pères vulnérables : trajectoires de vie et paternité », *Nouvelles pratiques sociales*, 18(2), p. 156-171.
- Proulx S. (2008)**, « Des nomades connectés : vivre ensemble à distance », *Hermès, La Revue*, vol. 51, n° 2, p. 155-160.
- Pruvost G. (2008)**, « La production d'un récit maîtrisé : les effets de la prise en note des entretiens et de la socialisation professionnelle », *Langage et société*, 123, p. 73-86.
- Queniart A. (2002)**, « La paternité sous observation : des changements, des résistances mais aussi des incertitudes », in Descarries F., Corbeil C., *Espaces et temps de la maternité*, Montréal, Éditions du remue-ménage [en ligne] http://classiques.uqac.ca/contemporains/queniart_anne/paternite_sous_observation/paternite_sous_observation.pdf, consulté le 30 mai 2018
- Quennehen M. (2019)**, « Expérience carcérale et exercice de la paternité : le point de vue de pères détenus », *Champ pénal/ Penal field*, 16 [En ligne] <http://journals.openedition.org/champpenal/1039>, consulté le 26 mars 2019.
- Régnier-Loilier A. (2013)**, « Focus – Séparation et rupture des relations entre le père et l'enfant », *Informations sociales*, 2, p. 70-74.
- Ricordeau G. (2008)**, *Les détenus et leurs proches: solidarités et sentiments à l'ombre des murs*, Paris, Éditions Autrement.
- Schultheis F., Frauenfelder A., Delay C. (2009)**, *Les classes populaires aujourd'hui : portraits de familles, cadres sociologiques*, Paris, L'Harmattan.
- Schwartz O. (2012)**, *Le monde privé des ouvriers*, Paris, Presses universitaires de France.
- Siblot Y., Cartier M., Coutant I., Masclot O., Renahy N. (2015)**, *Sociologie des classes populaires contemporaines*, Paris, Armand Colin, collection « U. Sociologie ».
- Touraut C. (2012)**, *La famille à l'épreuve de la prison*, Paris, Presses universitaires de France.

Tucotte G., Dubeau D., Bolte C., Paquette D. (2001), « Pourquoi certains pères sont-ils plus engagés que d'autres auprès de leurs enfants ? Une revue des déterminants de l'engagement paternel », *Revue canadienne de psycho-éducation*, 30(1), p. 65-91.

Yvrol J.-J. (2008), « Gérard Mauger, Les bandes, le milieu et la bohème populaire », *Sociétés et jeunesse en difficulté*, automne, n° 6.